

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL622

présenté par

M. Reda, M. Thiériot, M. Nury, M. Abad, M. Menuel, M. Minot, Mme Meunier, Mme Kuster,
M. Sermier, M. Hetzel, Mme Anthoine, M. Straumann et M. Bazin

ARTICLE 19 BIS

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« promotion »

le mot :

« communication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'utilisation des réseaux sociaux n'est pas forcément de la promotion. Le terme « communication » est donc plus adapté.